

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

UN LIBRARY  
PREMIERE COMMISSION  
9e séance  
tenue le  
lundi 19 octobre 1992  
à 10 heures  
New York  
NOV 21 1992  
UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 9e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)  
puis : M. PATOKALLIO (Finlande)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE  
A/C.1/47/PV.9  
11 novembre 1992

FRANCAIS

92-61521 1098L (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

Mlle RIVERA (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole ici à la présente session, je voudrais vous dire combien nous sommes heureux de votre élection unanime à la présidence de cette importante commission. Nous félicitons également les autres membres du bureau. Vous pouvez être assuré de la collaboration du Costa Rica aux travaux de la Première Commission.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère des relations internationales. En effet, nous avons été témoins du grand élan donné aux négociations et aux accords sur le désarmement, ce qui contribuera à cimenter les bases de l'édification d'un nouvel ordre mondial de paix, de sécurité et de coopération.

La création du Registre d'armes de type classique, qui permet un plus grand accès à l'information objective sur les questions militaires ainsi que la transparence et la modération en matière d'armements, constitue un événement important pour le désarmement au niveau mondial. Nous pensons que cela peut favoriser l'établissement d'un équilibre raisonnable des armes et des effectifs militaires, en les réduisant au niveau le plus bas possible, et que cela pourra profiter aux négociations futures menées par les Etats en matière de sécurité, de vérification, de limitation, de contrôle, de réduction et de conversion des armements.

Un exemple du désir des Etats de concrétiser un modèle de sécurité régional fondé sur un équilibre raisonnable de forces et sur le renforcement du pouvoir civil a été celui adopté dans le Protocole de Tegucigalpa, signé au cours du onzième Sommet des présidents d'Amérique centrale. Ce modèle, qui est en cours d'élaboration, a été possible grâce aux efforts de désarmement régional menés à bien en Amérique centrale. Le processus d'Esquipulas a forgé deux étapes historiques dans la voie de la paix régionale : l'une, qui a encouragé la solution interne du conflit centraméricain par la voie démocratique de la réconciliation nationale; et l'autre, qui a créé les bases nécessaires à l'établissement de la Commission de sécurité en tant qu'organe

Mlle Rivera (Costa Rica)

chargé de formuler les directives du désarmement régional, ce afin de conclure un accord en matière de sécurité, de vérification et de limitation des armements et des effectifs militaires dans la région.

Le Costa Rica a donc appuyé les efforts réalisés par cette commission, qui a décidé de créer une sous-commission technique chargée d'élaborer un modèle permettant de dresser des inventaires militaires, laquelle a défini les éléments permettant d'arriver à un équilibre proportionnel des forces de la région et a créé un mécanisme de vérification d'inventaires, réunissant les cinq pays d'Amérique centrale, avec l'assistance des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains. Les résultats ont porté leurs premiers fruits. En effet, le Costa Rica, le Nicaragua et le Honduras ont déposé, auprès des organismes susmentionnés, leurs inventaires, qui pourront être consultés une fois que tous les inventaires auront été présentés.

L'élimination des armes chimiques est une autre question qui intéresse beaucoup mon pays. Nous avons vu avec satisfaction les efforts faits par la Conférence du désarmement en vue d'un accord au sujet de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, qui constitue une contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. On peut dire que c'est le premier accord multilatéral de désarmement assorti d'un régime efficace de vérification, par lequel on éliminera toute une catégorie d'armes de destruction massive. Conformément à l'article 1 de la convention, chaque Etat partie s'engage à ne jamais, dans quelques circonstances que ce soit : premièrement, mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver d'armes chimiques, ou transférer ces armes à quiconque, directement ou indirectement; deuxièmement, employer d'armes chimiques; troisièmement, entreprendre de préparatifs militaires en vue de l'utilisation d'armes chimiques; et quatrièmement, aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite aux Etats parties par la convention.

Nous sommes heureux de voir que la Conférence du désarmement a soumis à l'examen de la Première Commission un projet de convention sur les armes chimiques. A cet égard, ma délégation s'est associée aux auteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1 et invite toutes les délégations à faire de même.

Mlle Rivera (Costa Rica)

Nous pensons que cet instrument multilatéral historique, qui sera signé à Paris en 1993, ouvrira des perspectives prometteuses pour que l'on puisse, dans un avenir pas trop lointain, concrétiser également un accord sur le désarmement nucléaire, sur la base de la suspension des essais ainsi que de la fabrication et du déploiement de ces armes.

Le processus en vue d'inverser la course aux armements nucléaires a enregistré des progrès importants dans ce contexte. La France, les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont pris la décision unilatérale de suspendre temporairement leurs essais nucléaires, mesure qui, à notre avis, devrait permettre la réalisation des efforts nécessaires pour parvenir à une interdiction complète des essais, en vue de concrétiser l'amendement proposé à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

Le pacte de désarmement sur la réduction des armes stratégiques, signé à Washington en juin 1992 par les Présidents Bush et Eltsine, qualifié de jalon dans l'histoire du désarmement nucléaire, est un processus encourageant qui peut jeter les bases d'un monde qui aurait moins d'armes et davantage de développement économique et social.

Dans le contexte latino-américain, il convient de signaler la consolidation du régime de dénucléarisation établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. A cet égard, c'est avec plaisir que nous avons été témoins de la ratification du Protocole additionnel I par la France, ainsi que des amendements présentés par l'Argentine, le Brésil et le Chili, qui ont été approuvés par l'OPANAL, ce qui permettra sa pleine entrée en vigueur à très court terme.

Ma délégation reconnaît la nécessité incontournable d'encourager l'éducation pour la paix. La formation d'une conscience claire et distincte pour ce qui est du sens des armes et des actes de guerre doit être encouragée dans les programmes d'éducation des écoles, des collèges et des universités, afin que l'on apprenne à résoudre les problèmes par des moyens pacifiques, conformément à la Constitution de l'Unesco, qui dit dans son préambule :

"Puisque les guerres naissent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être construites les bases de la paix."

Mlle Rivera (Costa Rica)

A ce sujet, mon pays a présenté en 1989 un projet de résolution intitulé "Education et information en matière de désarmement", dans lequel il demandait au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir un rapport faisant le point de l'éducation en matière de désarmement, en tenant compte des rapports des Etats Membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de même que des établissements d'enseignement pour la paix et le désarmement.

Nous avons vu avec satisfaction en 1991 la présentation du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui contient des réponses positives à cet appel, mais nous pensons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts et de donner suite à cette résolution à la prochaine Assemblée générale, en présentant à ce moment-là les rapports demandés par la résolution de l'année dernière dans ses paragraphes 5 et 6.

Nous voudrions féliciter les établissements d'enseignement des efforts qu'ils réalisent dans la préparation de programmes d'études et d'activités relatifs à l'éducation en matière de désarmement et pour la paix, contribuant ainsi à l'application des résolutions de l'Assemblée générale 44/123, en date du 15 décembre 1989, et 46/27, en date du 20 décembre 1991.

Ma délégation estime que la Campagne mondiale pour le désarmement joue un rôle important dans les efforts déployés en matière d'éducation pour le désarmement parce qu'elle permet aux Etats Membres de réaliser d'importants programmes dans le cadre de leurs propres systèmes d'enseignement et de développement culturel. Sur cette question, je suis heureuse de dire que mon pays célébrera au mois de novembre prochain la deuxième Semaine du désarmement, au cours de laquelle on examinera la question intitulée "L'abolition des armes nucléaires". Cette activité aura lieu pour commémorer la décision récente de l'incorporation et de la participation de la ville de Cartago, au Costa Rica, au "Programme pour encourager la solidarité des villes en vue d'une élimination complète des armes nucléaires". De plus, le 17 septembre 1992, cette ville est devenue officiellement membre de la "Conférence mondiale des maires pour la paix par le biais de la solidarité intervilles".

Pour conclure, ma délégation pense que les travaux, les efforts et les décisions que nous avons réalisés à la Première Commission nous permettront de participer à l'édification d'un monde de paix, de sécurité et de coopération.

M. VAJPAYEE (Inde) (interprétation de l'anglais) : La délégation indienne se réjouit de vous voir, Monsieur le Président, éminent représentant de l'Egypte, pays avec lequel l'Inde entretient d'étroites relations, diriger nos travaux. Ma délégation tient à vous féliciter de votre élection, ainsi que les autres membres du bureau. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans vos efforts pour vous acquitter de vos responsabilités avec succès.

Depuis notre dernière réunion - en 1991 - la sécurité et le désarmement internationaux ont connu une évolution qui mérite notre attention. Nous commençons à nous habituer à vivre dans un monde libre de tout affrontement idéologique. Heureusement, la guerre froide et le conflit Est-Ouest ne sont plus que des aberrations du passé. La conclusion d'un Traité sur la réduction des armes stratégiques entre les Etats-Unis d'Amérique et l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques est un événement historique, qui montre que même les questions les plus complexes peuvent être réglées, si la volonté politique nécessaire pour parvenir à un désarmement nucléaire existe.

Les dangers qui naissent de la division du contrôle des armes nucléaires viennent rappeler à la communauté internationale qu'il faut débarrasser le monde de la menace nucléaire. En juin dernier, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont annoncé des propositions unilatérales importantes dans le domaine de la réduction des armes nucléaires, et l'Inde a accueilli ces propositions avec enthousiasme. Nous espérons que les propositions des deux pays qui prévoient des réductions substantielles dans des catégories clefs d'armes nucléaires seront suivies par des mesures de réduction plus importantes, plus rapides et à plus longue portée, qui devront être prises non seulement par les Etats-Unis et la Fédération de Russie, mais également par les autres Etats dotés d'armes nucléaires, ceux-ci adoptant des mesures parallèles et concrètes allant dans le même sens.

Après de nombreuses années de négociations lentes, souvent somnolentes, la Conférence du désarmement à Genève a adopté un projet de convention interdisant la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et leur destruction. Cependant, l'ombre de conflits, de souffrances et de vagues de réfugiés menace dangereusement de nombreuses régions du monde. Des tendances ethniques, sectaires, terroristes et subversives menacent la sécurité du monde. Nous ne pouvons donc demeurer complaisants ou euphoriques.

M. Vajpayee (Inde)

La conclusion des négociations sur une interdiction totale et vérifiable des armes chimiques est un pas important dans le domaine du désarmement multilatéral. Il est important que la convention sur les armes chimiques mette hors la loi une entière catégorie d'armes de destruction massive. L'Inde espère être parmi les premiers pays signataires de la convention sur les armes chimiques. Pour que cette convention atteigne le caractère universel souhaitable, il faudra tenir compte des nombreuses appréhensions que les pays en développement ont exprimées au cours des négociations.

Il faut souligner, vu l'importance de ce point, que toute intention de la part des Etats parties à la convention de maintenir deux régimes de contrôle après son entrée en vigueur serait contraire à son esprit comme aux clauses interprétatives prévues au titre de l'article XI. La convention, en aucune circonstance, ne devrait être utilisée pour empêcher les pays en développement d'accéder librement aux technologies pacifiques dans le domaine chimique ou à la fourniture de produits, d'équipement ou de matériels chimiques.

Après l'entrée en vigueur de la convention, il ne devrait pas exister de restrictions à la coopération internationale ou de contrôles des exportations par les Etats parties agissant séparément ou ensemble en dehors de la convention, parce que la convention contient des mesures efficaces visant à prévenir la prolifération de tout type d'arme chimique ainsi que des dispositions prévoyant des sanctions contre les contrevenants éventuels.

Dans une déclaration faite le 6 août 1992 à la Conférence du désarmement, les membres du Groupe Australie ont entrepris de revoir leurs réglementations nationales existantes dans le domaine des produits chimiques et des équipements afin de réaliser cet objectif et de contribuer activement à augmenter les échanges commerciaux et techniques entre les Etats parties à la convention. Nous espérons sincèrement que l'engagement que représente la déclaration sera honoré pleinement et promptement. Nous espérons aussi que le Groupe Australie se dissoudra de lui-même, tant dans la lettre que dans l'esprit. Nous pensons qu'une telle mesure contribuerait à rendre la convention réellement universelle et crédible.

M. Vajpayee (Inde)

On a beaucoup parlé de l'importance de la convention sur les armes chimiques et du précédent qu'elle constitue pour les régimes multilatéraux négociés à l'avenir. Il est vrai que pour beaucoup la vérification constitue l'élément central de la convention sur les armes chimiques. De nombreuses années de négociation ont permis de réaliser un équilibre entre, d'une part, la vérification et, d'autre part, la souveraineté et la sécurité nationales. Ces réalisations resteront l'élément qui servira de guide aux régimes de vérification dans le cadre des futurs traités et conventions de désarmement. Ce qui est important, toutefois, c'est le rôle de précédent que joue la convention. Le but de la communauté internationale est d'éliminer les armes nucléaires, chimiques et biologiques, lesquelles, comme on l'a répété en maintes occasions, sont des armes de destruction massive. L'humanité est toujours menacée d'extinction par les armes nucléaires, que ceux qui les possèdent n'ont toujours pas l'obligation juridique de détruire et d'éliminer totalement, puisqu'il n'existe pas de régime multilatéral ou international non discriminatoire pour éliminer les armes nucléaires. En tant que régime négocié globalement, assorti d'une vérification efficace, la convention sur les armes chimiques est un excellent précédent qui devrait nous encourager à négocier de la même façon une convention vérifiable sur les armes nucléaires.

Avec la fin de la guerre froide est remise en cause la validité des stratégies reposant sur l'acquisition et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires. Toutefois, la Conférence du désarmement - le seul organe de négociations multilatérales - n'a pu entamer de véritables négociations sur la moindre des questions cruciales du désarmement nucléaire. Le bilatéralisme et le multilatéralisme ne sauraient être mutuellement exclusifs. Au contraire, ils doivent se compléter, se renforcer, se faciliter l'un l'autre. Dans le scénario de l'après-guerre froide, il faut sérieusement songer aux attitudes, aux politiques, aux doctrines, aux institutions et aux instruments que requiert un monde sans armes nucléaires. Si nous voulons débarrasser le monde de la menace de l'anéantissement nucléaire, il est urgent de cesser de croire que l'acquisition d'armes nucléaires par les Etats du tiers monde "délinquants" est le seul danger de la prolifération nucléaire. Les "clubs" fermés et les "régimes" créés pour imposer des restrictions au transfert des

M. Vajpayee (Inde)

techniques, des équipements et du matériel sur une base discriminatoire ne résoudront pas les problèmes de prolifération. Ce qu'il faut, c'est éliminer les armes de destruction massive et, partant, la menace qui en découle. On n'y arrivera pas avec des propositions et des initiatives visant la réduction des armes, car en fait elles ne font que préserver le monopole de quelques Etats. Ce qu'il faut, c'est abandonner les vieilles attitudes. Il faut aussi que le monde dépasse le stade de ces initiatives limitées et recherche des mesures de désarmement nucléaire véritablement mondiales et non discriminatoires et que les mêmes critères soient appliqués à tous les pays.

Il est assurément significatif que le prochain examen du Traité de non-prolifération suive de près l'entrée en vigueur d'une convention sur les armes chimiques non discriminatoire et négociée multilatéralement. L'Inde a joué un rôle de pionnier en inscrivant la question de la non-prolifération à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Avec sept autres pays, l'Inde a proposé en 1965, dans le cadre de la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale, un traité de non-prolifération qui se voulait de portée mondiale et non discriminatoire. Malheureusement, le Traité de non-prolifération de 1968 n'a pas réussi à trouver un équilibre acceptable entre les responsabilités et les obligations mutuelles des Etats nucléaires et non nucléaires. Le vrai problème aujourd'hui, ce n'est pas le Traité de non-prolifération ou son extension. Le vrai problème est de savoir comment éliminer les risques de prolifération et les armes nucléaires. La Conférence d'examen devrait donner l'occasion de réfléchir sérieusement aux problèmes de la prolifération, aux dispositions du Traité, à son rôle et à sa pertinence dans le contexte de l'objectif général qui est d'arriver à une non-prolifération authentique et à l'élimination des armes nucléaires, tout comme on doit parvenir à éliminer les armes chimiques par le biais de la convention sur les armes chimiques. Il est urgent de tenir compte des réalités de l'heure pour régler le problème de la non-prolifération et de trouver un équilibre acceptable entre les responsabilités et les obligations mutuelles des Etats nucléaires et non nucléaires afin d'éliminer, dans un délai précis, la menace que font peser les armes nucléaires.

M. Vajpayee (Inde)

Le monde a reconnu que les armes chimiques et biologiques étaient un sujet de préoccupation universelle et que le problème devait être traité mondialement. De même, les armes nucléaires et la menace nucléaire doivent-elles faire l'objet d'une approche globale. Les propositions présentées par l'Inde en 1988, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue d'éliminer par étapes toutes les armes de destruction massive et obtenir en définitive une sécurité égale pour tous, sont plus que jamais d'actualité. Le programme d'action qui propose l'élimination de toutes les armes de destruction massive selon un calendrier systématique, rationnel et pratique vise à faire pour les armes nucléaires ce que l'on a déjà fait pour les armes chimiques et biologiques. Il insiste sur la nécessité de se montrer flexible dans l'échelonnement de ces mesures. Il demande à tous les Etats - nucléaires, sur le point de le devenir, et autres - d'accepter des obligations égales sans discrimination. Il prévoit la réalisation, étape par étape, de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Lorsque le plan d'action a été présenté, il a soulevé des difficultés inhérentes à son acceptation du fait de la guerre froide. Puisque cette époque est révolue, l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud doivent maintenant édifier une structure de paix reposant, non pas sur des capacités de destruction, mais sur une croissance économique constructive. Maintenant que certaines des mesures envisagées dans le plan ont d'ores et déjà été appliquées, il ne faut épargner aucun effort pour que le monde soit exempt d'armes nucléaires d'ici la fin du siècle. Nous remporterions ainsi une véritable victoire sur la guerre froide. Nous invitons tous ceux qui croient à l'élimination ultime des armes nucléaires à faire en sorte que ce programme devienne possible grâce à des contributions et à des suggestions positives.

Pendant des années, l'Inde a insisté, tant à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale, sur le fait qu'une convention mettant hors la loi la menace ou l'emploi des armes nucléaires était un premier pas nécessaire pour éliminer ces armes et prévenir une guerre nucléaire. Les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes ont envisagé une défaillance possible des dispositifs techniques sur lesquels comptent les hommes et ils ont pris des mesures pour empêcher le déclenchement accidentel de guerres. Une convention

M. Vajpayee (Inde)

sur le non-recours aux armes nucléaires ne ferait pas qu'éliminer cette menace; elle empêcherait leur justification. Le sentiment, déjà exprimé, qu'une guerre nucléaire ne doit pas être livrée doit être officialisé sous la forme d'un engagement multilatéral.

L'appel lancé aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils appliquent un gel immédiat de la fabrication de ces armes et des matières fissiles nécessaires à la fabrication d'armes est étroitement lié à l'idée d'une convention interdisant la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Si les matières fissiles libérées par le démantèlement des ogives étaient recyclées par la mise au point de systèmes d'armes encore plus perfectionnées, l'impulsion politique donnée par le succès du Traité sur la réduction des armes offensives stratégiques (Traité START) et les propositions récentes des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie concernant de nouvelles réductions en matière d'ogives nucléaires serait centralisée. Cette impulsion doit trouver sa conclusion logique dans les négociations multilatérales auxquelles participeraient d'autres Etats dotés d'armes nucléaires.

M. Vajpayee (Inde)

La question d'une interdiction des essais nucléaires a pris une importance accrue dans la conjoncture actuelle. Un travail préliminaire utile a déjà été entrepris sur cette question à la Conférence du désarmement à Genève afin de parvenir à l'étape de la négociation d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Il est encourageant de constater que la conclusion rapide d'un tel traité est maintenant prônée non seulement par la Fédération de Russie, mais aussi par plusieurs autres pays d'Europe. Nous nous félicitons de la décision prise par la Fédération de Russie et la France de respecter un moratoire limité sur les essais d'armes nucléaires et d'autres restrictions sur les essais nucléaires qui ont été approuvées par le corps législatif des Etats-Unis. Il est important que tous les Etats dotés d'armes nucléaires répondent favorablement à l'annonce de ces moratoires unilatéraux, ce qui créera un climat positif pour les négociations qui doivent être entreprises sur un traité d'interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement. Nous espérons vraiment que la Conférence du désarmement réalisera un consensus au début de sa session de 1993 sur les modalités de ces négociations.

Le rapport du Secrétaire général à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/568) a clairement souligné que les progrès réalisés dans les domaines scientifique et technique et leur application au déploiement de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes nuiraient à la sécurité internationale et poseraient des problèmes techniques complexes qui rendraient encore plus difficile le processus de vérification. Comme il n'y a pas de limite à la connaissance, ce que mettent aujourd'hui au point quelques Etats pourra être exploité par un plus grand nombre à l'avenir. Par conséquent, depuis 1988, l'Inde, avec d'autres délégations partageant son opinion, a présenté une résolution qui demande un accord collectif sur l'abandon de certaines activités susceptibles de déstabiliser la sécurité mondiale et qui enlèveraient toute signification aux limitations actuelles sur les armements. Les progrès scientifiques et techniques doivent servir des applications pacifiques. Dans notre document de travail sur les nouvelles technologies et la course aux armements qualitative, présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous

M. Vajpayee (Inde)

avons énuméré nos proportions en termes concrets. A la session de 1990 de la Commission du désarmement, l'Inde a présenté un document de travail (A/CN.10/147) sur cette question, dans lequel elle suggérait également des mesures précises dans différents domaines. Cet aspect du désarmement est malheureusement méconnu tandis que l'attention est concentrée sur la création de régimes discriminatoires qui imposent des restrictions unilatérales sur le commerce, avec les pays en développement, de techniques, d'équipement et de matériel à double capacité. Ce contrôle arbitraire des exportations a pour effet de retarder le développement et la croissance économique de ces derniers. Justifier ce contrôle en avançant l'hypothèse de menaces potentielles de la part des pays en développement équivaut à ajouter une dimension Nord-Sud dangereuse au désarmement, situation qui doit être évitée. L'Inde a par conséquent appuyé les idées exprimées dans le document de travail A/CN.10/145, présenté par l'Argentine et le Brésil à la session de 1992 de la Commission du désarmement, et elle s'est également portée coauteur de la résolution 46/38 D de l'Assemblée générale sur la question. Nous croyons qu'une action collective multilatérale sur la cessation de certaines activités encouragera le progrès scientifique et technique dans les domaines de la télédétection, des communications et de l'informatique, qui peuvent avoir des applications infiniment favorables à la vérification des accords de désarmement et à la protection de l'environnement.

La communauté internationale a reconnu que l'espace extra-atmosphérique est l'héritage commun de l'humanité. Si les bénéfices retirés de la recherche et de la technologie spatiales doivent profiter à tous les pays dans le domaine des communications, de la météorologie et de la télédétection, l'espace extra-atmosphérique doit rester exempt de toute arme ou de tout nouveau système d'armes. Il faut de nouveaux instruments juridiques qui reflètent la réalité politique ainsi que de nouveaux progrès techniques.

L'environnement international est de plus en plus ouvert à l'apport des mesures de confiance dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de son attachement de longue date à la coexistence pacifique, l'Inde a lancé un processus de création de mesures de confiance avec ses voisins, afin de fournir des garanties de non-agressivité,

M. Vaipayee (Inde)

de prévenir toute tentative de fausse représentation d'activités normales à des fins politiques, de réduire la probabilité d'une escalade des tensions, et de créer un environnement propice à la limitation des armements par la négociation.

Ces derniers mois, des rencontres de haut niveau entre l'Inde et la Chine ont entraîné un certain nombre de mesures susceptibles d'éviter toute tension à nos frontières, notamment des réunions régulières des personnels frontaliers, la création de lignes de communication d'appoint aux postes frontière et l'annonce préalable des exercices militaires. Avec le Pakistan, à la première série de pourparlers au niveau des ministres des affaires étrangères, tenue en juillet 1990, l'Inde a mis de l'avant un ensemble intégré de mesures de confiance dans les domaines politique et technique et dans celui des communications. Elle a également prévu l'échange d'informations sur les exercices militaires, en tant que mesure pour favoriser la transparence et limiter les méprises, l'amélioration des communications entre les chefs militaires, des patrouilles frontalières communes, des échanges de délégations de forces armées. Sur le plan politique, elle a prévu de favoriser le règlement des différends par des moyens pacifiques et des négociations bilatérales, de mettre fin à la propagande hostile, de respecter la ligne de contrôle actuel et de s'abstenir de poser des actes qui pourraient nuire au maintien de relations pacifiques et harmonieuses, ainsi que de s'ingérer dans les affaires internes réciproques. Les six séries de pourparlers au niveau des secrétaires aux affaires étrangères se sont attachées à faire progresser certains éléments de l'ensemble de mesures de confiance. Des accords ont été signés sur les préavis par notifications des exercices militaires, des manoeuvres et des mouvements de troupes, sur la prévention des violations de l'espace aérien et les autorisations de survol et d'atterrissage d'appareils militaires et sur la création de lignes spéciales pour assurer une communication hebdomadaire entre les directeurs généraux des opérations militaires des deux parties. A la cinquième série de pourparlers, au niveau des secrétaires des affaires étrangères, il a été convenu que l'Inde et le Pakistan examineraient la possibilité de publier une déclaration commune sur l'interdiction des armes chimiques. Cette déclaration a été faite à la

M. Vajpayee (Inde)

conclusion de la sixième série de pourparlers au niveau des secrétaires des affaires étrangères. Au titre de cette déclaration, les deux pays s'engagent à ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir ou utiliser les armes chimiques, et à éviter d'aider ou d'encourager les autres à le faire.

Les deux Etats ont également confirmé qu'ils étaient prêts à devenir parties originaires à la convention sur les armes chimiques. Un accord entre l'Inde et le Pakistan sur l'interdiction des attaques contre leurs installations nucléaires réciproques a été signé en décembre 1988, et les listes de ces installations militaires ont finalement été échangées au titre de cet accord, le 1er janvier 1992. La coopération bilatérale dans divers domaines avec d'autres pays voisins, notamment dans le domaine militaire, et dans les zones frontalières a également été intensifiée. La confiance doit être rehaussée sur tous les fronts et en tandem si la sécurité doit être accrue. En continuant de commettre des actes hostiles et de faire des déclarations provocatrices, on sape la valeur des mesures de confiance. L'Inde poursuivra ses efforts pour consolider les mesures de confiance existantes d'une manière progressive et réaliste.

Bien que l'approche régionale puisse compléter favorablement les efforts mondiaux dans les domaines prioritaires du désarmement, la définition d'une région doit comprendre la gamme complète d'inquiétudes en matière de sécurité de tous les pays intéressés ainsi que des mesures précises et applicables de désarmement suggérées dans ce contexte.

M. Vajpayee (Inde)

Etant donné que les nations perçoivent leur sécurité comme étant indivisible, si l'on veut compartimenter la sécurité selon des régions artificiellement désignées, l'on n'arrivera à rien. Chaque région doit être clairement définie avec l'accord total des Etats participants. Les accords doivent être réalisés librement entre les Etats intéressés, en tenant compte des caractéristiques de la région. Les conditions préalables essentielles pour aboutir à des accords de ce genre sont une adhésion scrupuleuse aux principes fondamentaux des relations internationales, tels que la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-incitation au terrorisme, au sécessionnisme ou à la subversion, l'adoption de mesures de confiance appropriées qui, à leur tour, pourraient aboutir à des mesures de désarmement.

La constitution de stocks d'armements, qui suit une spirale ascendante du fait de l'accroissement des dépenses militaires des gros utilisateurs et exportateurs d'armes, affecte les pays en développement à double titre : premièrement, l'accroissement des dépenses en armements réduit d'autant les ressources disponibles pour le développement et la croissance économiques; deuxièmement, cela engendre une compétition qui entraîne les pays en développement à de nouvelles dépenses pour les besoins de défense de leur sécurité.

L'Inde appuie les mesures destinées à contrecarrer cette tendance tant au niveau national que mondial. Nous-mêmes avons agi dans ce sens en diminuant récemment les dépenses de notre budget annuel d'ensemble ainsi qu'en abaissant les dépenses consacrées à la défense par tête d'habitant et, par rapport au produit national brut, jusqu'à un niveau d'environ 3,5 %. Le succès de ces efforts dépendra dans une large mesure des restrictions que les grands exportateurs d'armes pourront imposer à leurs exportations d'armes. Il dépendra également des restrictions apportées à l'aide militaire et à l'achat d'armes. Il sera nécessaire de s'assurer que les armes libérées à la suite de mesures de désarmement dans une région ne soient pas détournées vers d'autres pays ou d'autres organisations. C'est dans cette optique que l'Inde a appuyé la proposition tendant à établir un Registre des Nations Unies des armements qui rendrait plus transparents tous les transferts d'armes entre pays.

M. Vajpayee (Inde)

En tant que membre du groupe d'experts ayant préparé le rapport sur les modalités futures du fonctionnement du Registre, nous sommes convaincus qu'il faudra agir progressivement. Une dimension importante de la transparence en matière d'armements concerne le commerce illicite des armes, qui est le plus net et le plus dangereux parce qu'il exerce des effets déstabilisateurs et destructifs en alimentant des phénomènes tels que le terrorisme, la subversion et le trafic des drogues. Les aspects universels et non discriminatoires du Registre des Nations Unies sur les transferts d'armes doivent être soulignés, et les obligations prises doivent être honorées simultanément par tous les Etats Membres.

Nous notons également avec inquiétude que l'espoir, nourri par de nombreux pays en développement que la limitation des armements et les restrictions universelles aussi bien que les réductions dans les armements nucléaires allaient permettre de consacrer le dividende de paix à des besoins productifs et axés sur le développement, n'a pas été réalisé. Le désarmement doit être vu dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement dans le monde entier.

Certaines appréhensions ont été exprimées concernant l'affaiblissement du rôle de la Conférence du désarmement après la mise en oeuvre de la convention sur les armes chimiques. Ma délégation ne partage pas ces craintes. Bon nombre de points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sont aussi importants que la convention sur les armes chimiques, et la Conférence contribuera grandement au processus de désarmement en négociant à leur sujet. Il ne manque pas de points à négocier. Le danger réside dans le manque de volonté politique, la crainte de la transparence et la dégradation délibérée du processus multilatéral dans les domaines prioritaires du désarmement.

La Conférence du désarmement devrait pouvoir remplir son rôle en tant qu'enceinte de négociation et se concentrer l'année prochaine sur des négociations concrètes au titre du point 1 de son ordre du jour : "Interdiction des essais nucléaires". Etant donné le climat international favorable et l'existence d'une volonté politique, nous espérons vivement que la Conférence du désarmement sera revitalisée en tant que forum de négociation pour le désarmement nucléaire.

M. SAETHER (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également adresser mes félicitations aux autres membres du bureau. Je suis convaincu que, sous votre direction compétente, nous aurons des débats constructifs et couronnés de succès à cette session de la Première Commission.

Nous nous réunissons à un moment plein de promesses et d'incertitudes. Nous laissons derrière nous un monde qui était divisé en blocs antagonistes et en systèmes socio-économiques concurrents et nous entrons dans une nouvelle période historique au cours de laquelle nous devons rechercher une nouvelle stabilité dans un environnement chargé de luttes ethniques et religieuses. En même temps, nos efforts de sécurité ne devraient plus porter essentiellement sur des considérations militaires mais se développer de façon à englober également des facteurs écologiques et économiques. La pauvreté, la dégradation de l'environnement et les migrations de masse forcent les pays à oeuvrer de concert, convaincus qu'ils sont que ce n'est que grâce à des efforts communs qu'ils pourront façonner leur sécurité à l'avenir.

Les conflits éventuels des années 90 incluent le triple fléau du nationalisme militant, de la xénophobie et de l'intolérance. Les rapports quotidiens de tueries insensées dans l'ancienne Yougoslavie sont de tristes rappels de tout ce qui nous reste à faire pour assurer la transition à la démocratie, la tolérance et la coexistence.

Afin de traiter de ces nouveaux problèmes de sécurité, nous avons besoin de moyens et de mécanismes efficaces pour gérer les crises et prévenir les conflits. La décision prise lors de la réunion de suivi d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en vue d'établir une capacité de maintien de la paix de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) représente un pas en avant important. En faisant en sorte que l'on puisse puiser dans les ressources d'institutions telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne occidentale et la Communauté européenne, les Etats participants à la CSCE ont, par cette décision, traduit dans la réalité pratique le concept d'institutions d'interaction.

M. Saether (Norvège)

Le choix d'activités de maintien de la paix de divers genres devrait, à notre avis, être un élément clef de la prévention générale des conflits et de la capacité de gestion des crises de la CSCE. Ce pourrait être un complément utile au rôle de maintien de la paix des Nations Unies et devrait en toutes circonstances être fait conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

Le Sommet d'Helsinki a également mis en marche l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (CFE). Le régime de la CFE constitue une pierre de touche de la nouvelle architecture européenne. Il présente un raccourci de la nouvelle étape qualitative dans les relations européennes en matière de sécurité. En même temps, il nous garantit contre une autre accumulation d'armes conventionnelles à capacité offensive et codifie l'intention exprimée par les Etats parties au Traité de vivre en paix.

Nous nous félicitons de la décision importante de la réunion de suivi d'Helsinki de la CSCE en vue d'établir un Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité. Ce forum, qui s'est ouvert à Vienne le 22 septembre, est chargé de donner un nouvel élan au processus de limitation des armements, de désarmement et de mesures de confiance et de sécurité, de renforcer la consultation et la coopération sur les questions de sécurité et de promouvoir le processus visant à réduire les risques de conflits. Son mandat reflète donc les défis en matière de politique de sécurité auxquels est confrontée la nouvelle Europe.

M. Saether (Norvège)

Dans le domaine du contrôle des armes classiques, le Forum représente une voie nouvelle. Caractéristique importante, les Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doivent participer sur un pied d'égalité. En effet, les raisons motivant la limitation des négociations sur le contrôle des armes à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et aux anciens membres du Pacte de Varsovie n'existent plus. Le processus d'harmonisation des obligations des Etats participants conformément aux traités existants et aux documents contraignants du point de vue politique est une des questions qui seront examinées en priorité. L'objectif serait de faire en sorte que les participants parviennent, en fin de compte, au plus haut degré d'homogénéité en ce qui concerne les droits et obligations, établissant ainsi une base commune pour un développement futur du processus de contrôle des armes.

Nous sommes également témoins d'événements sans précédent en ce qui concerne le contrôle des armes nucléaires et le désarmement. Le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) et l'accord prévoyant d'autres réductions importantes des armes nucléaires stratégiques annoncé par les Présidents Bush et Eltsine en juin dernier sont d'une importance capitale. La mise en oeuvre de ces engagements renforcera la stabilité stratégique en éliminant, entre autres, les missiles balistiques intercontinentaux à ogives multiples basés sur le sol, qui sont les systèmes les plus déstabilisateurs.

La mise au point d'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est un événement historique dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement multilatéral. La convention sur les armes chimiques interdira une catégorie complète d'armes, contribuant ainsi à la non-prolifération des armes chimiques. Elle permettra également l'élimination des arsenaux actuels.

La convention est le premier accord de désarmement multilatéral global doté d'un régime de vérification efficace permettant l'inspection sur place de toute installation soupçonnée de ne pas respecter la convention. La convention contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales.

M. Saether (Norvège)

Elle augmentera aussi, lorsqu'elle sera mise en oeuvre, la confiance et la stabilité régionales. A notre avis, cette convention permettra de promouvoir le commerce international, le développement technologique et la coopération économique dans le secteur chimique, ce dont ne pourront que bénéficier les intérêts économiques de tous les Etats parties.

Il est tout à l'honneur de la Conférence du désarmement d'avoir mis la dernière main à la convention. Nous félicitons en particulier le Président du Comité spécial pour cette année, l'Ambassadeur von Wagner de l'Allemagne, et son équipe.

La Norvège a été parmi les premiers coauteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1 sur les armes chimiques, qui invite tous les Etats à devenir, dès que possible, parties à la convention. Il est encourageant de voir que plus de 130 pays sont maintenant coauteurs du projet de résolution. Il ne faudrait épargner aucun effort, dans les prochaines semaines, pour que la Commission parvienne à un consensus concernant ce projet de résolution.

La Norvège travaillera activement, dans les mois à venir, afin de parvenir à une adhésion universelle à la convention. Nous sommes déterminés à accéder dès que possible au Traité et nous prions instamment tous les Etats à y adhérer, faisant ainsi de la convention un instrument efficace de sécurité internationale.\*

Comme les intervenants précédents, nous attendons avec impatience la cérémonie de signature à Paris, au début de l'année prochaine, et les travaux préparatoires sur la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à La Haye. Nous nous félicitons du choix de La Haye comme siège de cette nouvelle organisation.

En ce qui concerne les préparatifs de la convention sur les armes chimiques, la Norvège a, au cours des 10 dernières années, présenté des études techniques à la Conférence du désarmement sur la vérification de l'utilisation possible des armes chimiques. Nous offrons maintenant un programme de formation pour les experts et les spécialistes des pays en développement concernant l'application de la convention.

---

\* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Saether (Norvège)

L'ordre du jour du désarmement international est loin d'être épuisé à la suite de la conclusion de la convention sur les armes chimiques. La Conférence du désarmement devra traiter une autre question en priorité : celle de l'interdiction des essais nucléaires. Les moratoires sur les essais nucléaires annoncés par la Russie et la France représentent un progrès dans ce domaine. La suspension des essais américains est de bon augure.

Nous avons maintenant une possibilité historique de faire des progrès marquants en ce qui concerne l'interdiction des essais. Nous espérons que les développements positifs dont nous avons été témoins dans ce domaine permettront de parvenir à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires d'ici le milieu de la présente décennie. La conclusion d'un tel traité est essentielle si on veut mettre fin de manière efficace à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Seul un traité d'interdiction totale des essais nucléaires mettrait fin au danger de contamination de l'environnement par des substances radioactives libérées par les explosions nucléaires, en particulier dans des environnements écologiquement vulnérables tels que la zone arctique.

Les risques pour l'environnement et la santé associés aux essais nucléaires souterrains ont été soulignés dans une publication récente préparée sous l'initiative du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Thorvald Stoltenberg, sur des questions concernant un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Il ressort de ce rapport que les principaux arguments en faveur d'un tel traité sont les effets sur l'environnement de la poursuite des essais nucléaires et les dangers de la prolifération nucléaire.

La Conférence du désarmement étant le seul organe multilatéral traitant des questions de désarmement, elle a une responsabilité particulière dans la négociation d'un traité d'interdiction totale des essais. La Norvège continuera d'appuyer la Conférence comme constituant l'instance appropriée pour traiter de cette question. Nous regrettons que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires n'ait pas été rétabli au cours de la session de cette année de la Conférence du désarmement. Nous avons parrainé, encore cette année, le projet de résolution traditionnel sur l'interdiction totale des essais nucléaires demandant à la Conférence du désarmement d'intensifier ses travaux de fond sur cette question.

M. Saether (Norvège)

Mon pays a participé activement, à la Conférence du désarmement, à l'élaboration d'un régime de vérification en vue d'un traité d'interdiction totale des essais. Le système NORSAR (Norwegian Seismic Array) a joué un rôle clef à cet égard depuis sa création en 1968. Le réseau qui a été proposé par le Groupe spécial d'experts scientifiques pourrait constituer une partie essentielle du futur système de vérification d'un traité d'interdiction totale des essais.

Le Traité de non-prolifération (TNP) est le seul instrument global grâce auquel les Etats peuvent s'engager officiellement à ne pas acquérir ou à ne pas aider d'autres Etats à acquérir des armes nucléaires. Il a été tout particulièrement encourageant de voir certains Etats adhérer récemment au Traité de non-prolifération, notamment des Etats dotés de l'arme nucléaire tels que la Chine et la France. Nous nous félicitons de ce fait nouveau. En même temps, nous en appelons à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils accèdent au Traité.

Il est également essentiel que le système de contrôle des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soit renforcé davantage et que l'on donne à cet organisme les ressources financières adéquates lui permettant de maintenir un niveau crédible de supervision.

Le processus préparatoire de la prochaine Conférence de révision du Traité de non-prolifération, en 1995, a maintenant commencé. Une décision devra être prise, en 1995, conformément à l'article X du Traité de non-prolifération, pour savoir si le Traité doit rester en vigueur indéfiniment ou s'il doit être prorogé pour une ou des périodes supplémentaires. La Norvège est pour la prorogation indéfinie du Traité. Nous serons heureux de participer activement au processus préparatoire de la Conférence de révision du Traité.

L'engagement des nouvelles républiques de l'ancienne Union soviétique, lors de l'accord de Lisbonne, d'adhérer au Traité de non-prolifération est une étape importante en vue d'une adhésion universelle au Traité. Nous nous félicitons des engagements du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine d'accéder au Traité de non-prolifération dès que possible en tant qu'Etats non dotés de l'arme nucléaire et d'éliminer toutes les autres armes nucléaires de leur

M. Saether (Norvège)

territoire au cours de la période de mise en oeuvre du Traité START.  
La ratification dès que possible de ces traités par toutes les parties intéressées est maintenant essentielle.

Nous sommes encouragés par les progrès qui ont été faits jusqu'à présent pour assurer le transport, le stockage et le démantèlement sûrs et sécuritaires des armes nucléaires dans l'ancienne Union soviétique. Cela restera, dans les années à venir, une question hautement prioritaire.

M. Saether (Norvège)

L'expérience acquise pendant la guerre du Golfe prouve qu'il faut contrôler le transfert des produits qui impliquent une technique de pointe, des connaissances techniques et des services liés aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. Les travaux menés par la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq montrent comment l'Organisation peut jouer un rôle marquant dans le domaine de la non-prolifération.

Le contrôle de la technologie des armes, en particulier la technologie nucléaire, est un sujet de préoccupation mondiale de plus en plus urgent. En même temps, les directives relatives au transfert de technologie visant des applications militaires devraient prendre en considération les demandes légitimes du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans pour autant nier l'accès aux produits qui impliquent une technique de pointe, aux services et aux connaissances techniques à des fins pacifiques. En fait, l'échange du savoir-faire scientifique et technologique aux fins du développement économique et social devrait être encouragé. En outre, la technologie peut être utilisée pour renforcer les possibilités de vérification du respect des accords en matière de maîtrise des armements et du désarmement.

Les régimes multilatéraux de contrôle d'exportations créés par le Groupe australien, le Groupe des fournisseurs de technologie nucléaire et le Régime de contrôle de la technologie des missiles appuient tous ces objectifs. La tâche prédominante de ces régimes est d'empêcher la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs systèmes de vecteurs.

La Norvège appuie le renforcement plus poussé du régime de contrôle de la technologie des missiles et encourage tous les pays à adopter ces directives. Un appel à cet effet a été lancé à la séance plénière d'Oslo, l'été dernier, en vue de prolonger les directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles pour qu'elles englobent les missiles capables de lancer toutes les sortes d'armes de destruction massive.

La décision prise l'an dernier de tenir un Registre universel de transfert d'armes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies est particulièrement importante. Le Registre encouragera une plus grande ouverture et une plus grande transparence dans les transferts internationaux d'armes et aidera à décourager les ventes déstabilisantes. L'une des conditions sine qua non pour garantir le fonctionnement efficace de ce registre est la participation universelle au système de rapport.

M. Saether (Norvège)

A cet égard, nous nous félicitons des résultats des délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux. Les procédures techniques recommandées, y compris un système de rapport normalisé, sont importantes pour le fonctionnement efficace du Registre, et elles devraient être mises en oeuvre en conséquence.

Nous sommes tous encouragés par la récente évolution politique qui devrait permettre d'orienter nos priorités afin de libérer des ressources consacrées aux armements à des fins de développement durable dans toutes les régions du monde. Nous espérons que le dividende de la paix, si souvent mentionné au cours des déclarations solennelles, deviendra une réalité d'ordre pratique dans les années à venir.

Après la fin de la guerre froide et des changements dramatiques qui se sont produits sur la scène politique internationale, il faut revoir les mécanismes internationaux de consultation et de négociation sur le désarmement. La Conférence du désarmement envisage un examen approfondi de son fonctionnement, de son ordre du jour et de sa composition. Nous sommes heureux que des pays observateurs soient invités à participer à ces consultations, menées par l'Ambassadeur Servais, de la Belgique. Les questions suivantes devraient, à notre avis, être examinées en vue de leur inscription au prochain ordre du jour de la Conférence du désarmement : un traité sur l'interdiction complète, la transparence dans les armements et la non-prolifération des armes de destruction massive.

La composition de la Conférence du désarmement devrait être élargie sans aucun retard. Depuis 1986, le Groupe des pays d'Europe occidentale appuie l'admission de la Norvège à la Conférence du désarmement en qualité de membre à part entière. L'intérêt profond que nous portons aux travaux de la Conférence reste le même, comme nous l'avons prouvé tout au long des années. Nous apprécions les déclarations faites en plénière par plusieurs délégations, y compris la Communauté européenne, concernant l'élargissement dès que possible de la composition de la Conférence. Quant à nous, nous sommes prêts à assumer toutes les responsabilités qu'implique la participation à part entière à cette conférence.

M. REKA (Albanie) : Permettez-moi de féliciter, au nom de la délégation albanaise, M. Elaraby de son élection en tant que Président de la Première Commission de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Permettez-moi, à cette occasion, de saluer également tous les autres membres du bureau et d'assurer l'appui de la délégation albanaise au cours des assises de cette commission.

Il y a deux ans que le renversement du communisme dans l'Europe de l'Est a marqué le début d'une époque nouvelle dans les relations internationales. La guerre froide, qui a causé de lourds dégâts dans le climat international, a cédé la place à l'esprit général de la collaboration et de la sécurité internationale. L'équilibre bipolaire établi pendant les années de la guerre froide reposait sur le danger de l'utilisation des énormes quantités d'armements et, surtout, sur la menace nucléaire. Il est évident que la sécurité, la paix et la stabilité ne peuvent pas être de longue durée si elles se fondent sur la menace. Une véritable sécurité doit être basée sur une large collaboration guidant les relations entre les grands et les petits pays, sur le respect des droits de l'homme et du droit des peuples à l'autodétermination, sur l'élimination des crises et la résolution pacifique des conflits.

Les nouvelles réalités créées après la guerre froide sont prometteuses, mais ne ménagent pas les problèmes. Dans certains cas et pays, elles sont accompagnées de crises aiguës et de conflits sanglants qui ont causé de nombreuses pertes humaines et des dégâts matériels inestimables, provoquant de profondes incertitudes dans la foi des peuples. Ainsi, la confrontation entre les deux blocs s'est substituée à un esprit de collaboration générale, surtout dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en vue de maintenir et de défendre la paix. Jusqu'à présent, la réalité ne cesse de témoigner combien il est difficile de résoudre les problèmes hérités du passé, et que les pronostics ne tombent pas toujours juste.

L'Albanie a salué et appuie sans réserve toutes les initiatives et les engagements de la Communauté européenne et des Nations Unies pour mettre fin aux crises régionales, malheureusement plus d'une en Europe, et surtout celle yougoslave, laquelle saigne depuis longtemps. Le nationalisme qui surgit à

M. Reka (Albanie)

l'issue du démantèlement des empires multinationaux ex-communistes menace la stabilité et la sécurité internationales. Il est devenu un grand défi pour le nouvel ordre mondial que nous sommes en train de mettre sur pied. D'autre part, les profondes transformations qui se succèdent dans les pays de l'Europe de l'Est témoignent que la restructuration, la création des institutions démocratiques, l'instauration de l'économie du marché sont des processus beaucoup plus difficiles qu'on les avait prévus. Ils s'accompagnent de difficultés considérables inconnues, qui ne peuvent être surmontées qu'avec une plus grande collaboration internationale et exigent un plus grand appui de la part des pays développés.

Les ressources financières libérées de la réduction des énormes dépenses militaires, qui constituaient en même temps un danger pour ces mêmes pays, peuvent être utilisées d'une manière plus efficace pour assister les pays en voie de transition à affronter les multiples difficultés qu'ils sont en train de passer. La délégation albanaise est de l'avis qu'il ne peut y avoir ni de sécurité ni de paix sans le progrès économique et le développement de tous les pays. L'Albanie est un petit pays qui a trop souffert de la confrontation des blocs, du climat créé par la guerre froide, ainsi que de la longue auto-isolation internationale. Elle s'est engagée avec détermination dans la voie des transformations démocratiques et espère surmonter les difficultés considérables qui succèdent à ce processus, avec l'appui de la communauté internationale, notamment des pays développés. L'Albanie a appuyé et continuera à appuyer toutes les initiatives qui vont en faveur de la paix et du progrès.

Nous remarquons toujours davantage s'affirmer et gagner du terrain l'idée générale que la sécurité internationale ne peut pas être déterminée par les considérations militaires, mais qu'elle sera en premier lieu la somme du développement économique global, social, ainsi que du respect universel des droits de l'homme. La pauvreté, le manque du développement des ressources matérielles, sont parmi les éléments d'une menace continue pour la sécurité internationale.

M. Reka (Albanie)

De même, le non-respect des droits de l'homme, que ce soit celui des droits des minorités ou de peuples tout entiers, est une cause de conflits régionaux, de crises et de l'insécurité en général. La collaboration, afin de trouver des solutions justes et durables à ces problèmes globaux pour assurer la stabilité, est une responsabilité historique commune.

Les développements récents prouvent qu'il existe une bonne volonté pour aller de l'avant dans la création d'une véritable sécurité collective. Les armes de destruction massive, les armements classiques et nucléaires, sont si nombreux qu'au lieu de sauvegarder la paix, ils menacent la sécurité. Dans une certaine mesure, la destruction totale des armes nucléaires et la limitation des armes classiques peuvent être considérées comme des priorités générales pour aboutir à une sécurité globale et pour créer les mesures de confiance si nécessaires. Les efforts en vue de développer un nouveau système de sécurité doivent tenir compte également des considérations régionales. Les organismes régionaux et leur contribution, la création de mesures de confiance et les initiatives de désarmement régional ont une grande importance pour la création du système global de sécurité internationale. Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance de la diplomatie préventive pour écarter ou éliminer les crises et les conflits régionaux.

Nous croyons que si la communauté internationale avait accordé plus d'attention et d'importance aux appels lancés par divers pays, surtout par les pays voisins, et si l'on avait pris immédiatement des mesures diplomatiques préventives, on aurait pu gérer, voire éviter le conflit tragique en ex-Yougoslavie. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention de cet auditoire sur le danger que porte en soi l'escalade de la politique agressive serbe, qui défie l'entier acquis international en matière de droit international pour s'assurer, par l'usage de la force, le plus possible de territoires, au détriment des autres peuples de l'ex-Yougoslavie. L'Albanie a salué et fermement appuyé toutes les mesures prises par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes pertinents dans le but de freiner cette machine militaire irresponsable qui risque de perturber le continent tout entier.

M. Reka (Albanie)

Les conséquences du déplacement de ce conflit au Kosovo seraient inimaginables et feraient peser une menace grave à la paix et à la stabilité des Balkans et au-delà. La communauté internationale, et particulièrement son organe représentatif, l'Organisation des Nations Unies, doivent prendre d'urgence toutes les mesures préventives nécessaires pour empêcher à tout prix un conflit de ces dimensions, qui serait fatal; et pas seulement pour les peuples qui vivent dans cette région.

Tout en se félicitant de la diminution du risque d'une confrontation nucléaire, on ne saurait parler d'une politique de paix de longue durée face aux terribles conflits ethniques dont nous sommes témoins.

Le contrôle des armements et l'enregistrement de leurs transferts sont d'une grande importance dans le cas d'éventuelles confrontations armées.

Il est évident que la réduction des armements nucléaires de la part de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que la clôture avec succès des pourparlers de Genève sur l'interdiction des armes chimiques, sont à saluer. Nous aurions voulu, et nous le souhaitons d'ailleurs, qu'elles se poursuivent aussi au niveau du désarmement régional.

L'Albanie a appuyé sans réserve les initiatives prises en vue de l'élimination de toutes les armes de destruction massive. C'est pourquoi nous avons aussi salué la Conférence du désarmement et son Comité spécial sur les armements chimiques qui, sous la présidence de l'Ambassadeur Ritter von Wagen, a abouti à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, estimant cette dernière d'une importance historique. L'Albanie est l'un des 133 auteurs du projet de résolution A/47/L.1, et sera en même temps un des premiers signataires de la convention quand elle sera ouverte à la signature à Paris en janvier 1993.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation sri-lankaise, féliciter M. Elabary de son élection à la présidence de la Première Commission. Connaissant sa vaste expérience de diplomate et sa participation de longue date aux négociations sur le désarmement, tant à Genève qu'ici à New York, nous sommes certains qu'il conduira les travaux de la Première Commission au succès. Ma délégation lui apportera son entière coopération dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Notre débat sur le désarmement et sur les questions de sécurité se déroule à une époque de profonds changements dans les relations entre les Etats et à l'intérieur des Etats. Tout en nous félicitant de l'orientation positive de ces changements, nous devons reconnaître que les instabilités inhérentes au processus de transition ont entraîné des incertitudes et de nouveaux sujets d'inquiétude. Ces inquiétudes ont trait à tout un ensemble de questions portant sur le désarmement et la sécurité.

Le débat politique qui a eu lieu à l'Assemblée générale et les discussions qui se poursuivent maintenant tant au sein des Nations Unies qu'en dehors au sujet des défis et des possibilités que ces changements entraînent ont fait ressortir un thème commun : le multilatéralisme est libéré de la captivité dans laquelle l'enfermait la guerre froide. Il représente la meilleure façon d'aller de l'avant si nous voulons édifier la paix et la sécurité dans un monde plus humain. Le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, dans ses remarques liminaires, a parlé à juste titre de "pax des Nations Unies" (A/C.1/47/PV.3, p. 9/10) comme cadre politique d'un ordre mondial viable, où la sécurité serait assurée et comprise comme un concept plus intégré que ce n'avait été le cas jusqu'ici. Le concept de sécurité puissamment armée qui tendait à prendre le pas dans les relations entre Etats à l'époque de la guerre froide fait désormais place à une interprétation plus générale de la sécurité. Le désarmement et la limitation des armements sont les éléments clefs de cette équation relative à la sécurité.

Bien que la fin de la guerre froide et l'abandon des notions périmées de sécurité aient été salués avec un enthousiasme justifié, la transition vers un ordre de sécurité plus coopératif et plus équitable ne sera pas facile. Alors que les derniers problèmes de désarmement hérités de la période de la guerre froide demeurent toujours à notre ordre du jour, de nouveaux conflits ont surgi, exigeant pour leur solution une approche à la fois dans le domaine du désarmement et dans le domaine politique. Ces nouveaux problèmes ne se sont pas limités à une région particulière du monde. Les Nations Unies doivent user de leur autorité et de leur compétence pour s'attaquer à ces questions, qu'il s'agisse de problèmes non résolus découlant du surarmement de l'époque de la guerre froide, ou de nouvelles préoccupations nées des situations de conflits qui règnent actuellement dans le monde.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Nos discussions à la présente session de la Première Commission devraient donc porter sur ces deux ensembles de questions. La haute visibilité des nouveaux problèmes ne devrait pas masquer l'importance des questions non résolues, telles que le désarmement nucléaire, la non-prolifération dans tous ses aspects, et les approches globales et régionales du désarmement classique, y compris le commerce illicite des armes avec des groupes irréguliers. Nous pensons avec optimisme que l'esprit de coopération qui règne actuellement permettra d'encourager le processus de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. Cela sera le corollaire logique du vaste ordre du jour politique pour la paix, la sécurité et le développement au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est également un impératif qui découle de l'acceptation de l'idée que la paix et la sécurité, en tant que concept intégré, doivent tenir compte des intérêts et des préoccupations de tous les Etats. C'est dans ce contexte que ma délégation souligne depuis longtemps la nécessité pour les organes multilatéraux tels que la Conférence du désarmement d'étudier les questions de désarmement classique, sans préjudice de la priorité que représentent les questions des armes nucléaires.

En dépit du pessimisme exprimé par certains dans le passé, les instances multilatérales ont prouvé leur efficacité en élaborant des accords sur le désarmement qui ont un intérêt universel. Le projet de convention sur les armes chimiques dont l'Assemblée générale est saisi est la preuve de la compétence et du dynamisme des négociations multilatérales de désarmement. Le caractère complexe des questions en jeu et les compromis réalisés dans ce domaine prouvent combien il est sage d'élargir la participation dans les négociations relatives au désarmement. Le projet de convention ne reflète pas tous les désirs de nombreux pays, dont le mien. Il prouve toutefois qu'un consensus est possible grâce à la négociation, son ultime objectif restant d'assurer à tous les Etats une sécurité non diminuée.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Sri Lanka est heureuse d'être l'un des auteurs du projet de résolution relatif à la convention sur les armes chimiques. En tant que pays qui s'est engagé à être l'un des premiers signataires de la convention, nous espérons jouer un rôle actif dans les travaux de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Une fois que la convention sera entrée en vigueur, nous espérons que les activités commerciales légitimes des Etats ne seront pas entravées par des procédures étrangères à la convention. Nous escomptons donc que les pays industrialisés prendront des mesures pour éliminer les restrictions discriminatoires unilatérales imposées au transfert des technologies, des matériels et de l'équipement chimiques destinés au développement et à des utilisations pacifiques.

La conclusion de la convention revêtira une importance historique non seulement parce qu'elle élimine une catégorie entière d'armes de destruction massive, mais également parce qu'elle établit de nouvelles normes multilatérales intéressant la vérification et son application. Le résultat des négociations a montré une fois de plus ce qui était évident mais qui, malheureusement, a été ignoré pendant trop longtemps. Il a prouvé que l'établissement de normes internationales relatives aux questions de sécurité commune ne devrait pas relever de certains pays seulement, mais du grand nombre. L'importance militaire ne devrait pas être le seul critère de participation aux négociations sur le désarmement.

Sri Lanka se félicite des progrès réalisés concernant l'un des points prioritaires de notre ordre du jour, à savoir une interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons du moratoire adopté par trois Etats dotés d'armes nucléaires. Le fait que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) augure bien de nouveaux progrès dans ce domaine important. L'impulsion donnée par le processus d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et ces développements positifs ont créé une atmosphère propice aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous prions donc instamment la Conférence du désarmement de saisir cette occasion et de commencer les négociations à sa prochaine session en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une interdiction complète resterait une barrière efficace contre la mise au point

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

de nouveaux types d'armes nucléaires et l'accroissement du nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires. Des progrès dans ce domaine encourageraient le renforcement du régime TNP et seraient considérés par les Etats parties au Traité comme une contribution concrète au succès de la Conférence de 1995.

Compte tenu des nouveaux événements sur la scène internationale, y compris l'augmentation soudaine du nombre d'Etats susceptibles d'être dotés d'armes nucléaires, les questions de non-prolifération revêtent une plus grande importance. En tant que partie au TNP, Sri Lanka a toujours considéré le Traité comme un instrument important de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes d'accord que le TNP doit être renforcé et sa durée prolongée. Il est donc essentiel que tous les Etats parties, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, continuent d'assumer leurs obligations au titre du Traité sous tous ses aspects. Nous espérons que la Conférence de 1995 sera l'occasion de réaliser des progrès encore plus importants dans le domaine du désarmement nucléaire et d'encourager une adhésion plus large et plus efficace à la non-prolifération.

Des mesures en vue de l'élaboration d'accords appropriés pour protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires revêtent une importance primordiale pour ces Etats. Nous reconnaissons la complexité des questions relatives à ce domaine, mais nous ne pensons pas qu'il soit justifié que les Etats non dotés d'armes nucléaires, surtout ceux qui sont parties au TNP, vivent sous la menace perpétuelle d'une attaque nucléaire. Sri Lanka espère que des progrès seront réalisés dans ce domaine lorsque le Comité spécial de la Conférence du désarmement se réunira en 1993.

Une autre question importante qui figure toujours à l'ordre du jour du désarmement, c'est la transparence dans le domaine des armements et la question connexe du Registre des armes classiques. La transparence fait partie intégrante du processus global de désarmement, et les droits et responsabilités des Etats participant à un régime efficace visant la transparence devraient être égaux et équilibrés. Ce cadre devrait également tenir compte de l'équilibre délicat entre une accumulation excessive d'armes et les dotations militaires légitimes liées à la production nationale.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Une cause principale de l'instabilité et de l'insécurité que connaissent les plus petits pays réside dans le commerce illicite des armes, qui continue à alimenter le cercle vicieux du terrorisme, du trafic de stupéfiants et de la contrebande d'armes. Alors que les pays réduisent leurs arsenaux, la communauté internationale n'a même pas encore déterminé l'ampleur du commerce illicite des armes dans lequel sont impliqués divers groupes irréguliers qui se livrent à des activités violentes contre des sociétés démocratiques. Le programme international visant la prévention des conflits et tout régime de surveillance devront donc tenir compte des effets déstabilisateurs du trafic illicite des armes en vue de leur élimination. L'inquiétude exprimée dans la résolution 46/36 L concernant les "effets déstabilisateurs et destructeurs du commerce illicite des armes" est suscitée par les fréquents actes terroristes de violence dans de nombreuses régions du monde. Les mesures à prendre pour donner suite à l'initiative visant la transparence, y compris l'élargissement ultérieur possible de sa portée, devraient donc tenir compte de ces préoccupations réelles et de ces menaces à leur sécurité que connaissent un large nombre de pays.

En ce qui concerne la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation espère que sera exploité le travail utile accompli par la Conférence du désarmement à Genève depuis le début de ses travaux. Les mesures de confiance relatives aux activités dans l'espace extra-atmosphérique semblent être un bon point de départ. Cette approche pourrait faciliter l'adoption de mesures qui, de façon progressive, empêcheraient l'espace extra-atmosphérique de devenir le théâtre de nouvelles applications militaires où les pays dotés de capacités spatiales pourraient soit coopérer, soit rivaliser dans le déploiement d'armes hautement perfectionnées. Les capacités de lancement dans l'espace continuent de s'accroître et de s'étendre. Alors que les questions de prolifération prennent une importance accrue, il serait prudent de prendre des mesures préventives avant que cette prolifération d'armes ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique, exigeant des mesures plus complexes et moins vérifiables pour assurer la non-prolifération dans cet environnement. Ma délégation espère que sera adoptée une résolution constructive à ce sujet qui permette au Comité spécial de la Conférence du désarmement de traiter essentiellement les aspects de fond de cette question.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Les événements récents ont souligné le régionalisme comme moyen de promouvoir l'amitié, la coopération, la paix et la sécurité régionales dans plusieurs régions du monde. Plusieurs situations de conflit qui prévalent dans divers régions du globe n'ont pas freiné les efforts en faveur d'une intégration régionale et du bien-être commun des peuples.

Dans le même ordre d'idées, les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien poursuivent leurs efforts en vue de la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien. Compte tenu de la nouvelle situation de la sécurité internationale et du nouvel esprit de coopération, nous pensons qu'il est maintenant possible de progresser vers cet objectif que nous visons depuis longtemps. Ma délégation se félicite du consensus dégagé cette année au sein du Comité spécial sur l'océan Indien pour poursuivre l'objectif d'une zone de paix grâce à de nouvelles approches de rechange compatibles avec la nouvelle situation internationale.

M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Nous avons bon espoir qu'une résolution s'inspirant de cet esprit constructif donnera au Comité spécial les moyens de mener une action collective en vue de la réalisation d'un objectif que nous partageons tous, c'est-à-dire la paix, la sécurité et la coopération dans la région de l'océan Indien, qui viendra compléter les efforts qui ne cessent d'être déployés sur le plan mondial pour bâtir un monde plus sûr et plus pacifique.

Enfin, alors que nous nous penchons sur différents aspects de notre ordre du jour, qui est encore très chargé, un thème se retrouve dans tous nos efforts. La paix et la sécurité constituent le droit et la responsabilité de toutes les nations. Ces objectifs collectifs doivent être poursuivis dans un véritable esprit de multilatéralisme et sur la base de l'égalité souveraine des Etats. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans l'examen de questions liées au désarmement et à la limitation des armements sont un élément fondamental des stratégies de prévention des conflits. Il faut poursuivre dans ce sens, en tenant dûment compte du fait que la sécurité est l'affaire de tous les Etats, plutôt qu'en se fondant sur les perceptions de quelques Etats. Les négociations multilatérales joueront donc un rôle déterminant dans l'établissement de normes pour ce domaine complexe mais essentiel des relations entre Etats. Les délibérations en Première Commission donneront l'orientation et les perspectives nécessaires à ces négociations.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : S'il est un point très clair qui doit ressortir du débat de l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, et en particulier des travaux de la Première Commission, c'est bien la conviction largement exprimée que rarement le contexte n'a été aussi critique ni aussi propice à la mise en place d'un système de sécurité internationale véritablement coopératif.

Maintenant que la guerre froide est terminée, quelle est la portée du concept de sécurité? La réponse, comme l'indique le Secrétaire général dans l'"Agenda pour la paix", n'est pas simple. Le monde a perdu la simplicité illusoire et l'ordre apparent qui résultaient du statu quo imposé par l'équilibre bipolaire.

A l'heure actuelle et en ce moment même, plus de 30 conflits armés font rage dans diverses régions du monde. D'autres conflits risquent d'éclater à tout moment. Tous ces conflits ont des causes profondes qui leur sont

M. Piriz-Ballon (Uruguay)

propres, mais ils ont tous pour origine une situation générale dans laquelle les différences ethniques, nationales, religieuses ou autres sont accentuées par de graves déséquilibres d'ordre économique et social.

La responsabilité du règlement et de la prévention des conflits incombe principalement aux parties à un différend, mais également à tous les Etats de la communauté internationale, aux organisations régionales et, certainement, à l'Organisation des Nations Unies. Tel est notre mandat, à nous, peuples du monde.

Les moyens d'action à notre disposition sont ceux définis par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix, la consolidation de la paix après les conflits et, sans aucun doute,

"au sens le plus large, essayer d'extirper les causes les plus profondes du conflit" (A/47/277, par. 15),

c'est-à-dire, la mise en oeuvre urgente d'un programme de développement.

L'existence de sociétés démocratiques, la primauté du droit international, y compris les principes énoncés dans la Charte, la réduction des déséquilibres socio-économiques grâce à la coopération aux fins du développement et un ordre commercial mondial plus juste : tels sont les éléments interdépendants qui, réunis, forment ce concept global de sécurité collective.

Tant qu'il y aura des armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques sur notre planète, le risque d'extinction de l'espèce ne pourra jamais être objectivement écarté. Aussi longtemps qu'il existera des arsenaux excessifs et destructeurs d'armes classiques et un transfert irresponsable d'armes vers des foyers de tension, il ne saurait y avoir de stabilité.

Le désarmement n'est pas une fin en soi, il est l'une des expressions majeures de la diplomatie préventive et occupe une place irremplaçable dans l'ordre du jour international. L'Organisation des Nations Unies réunit les conditions nécessaires pour servir de catalyseur et pour canaliser le processus de désarmement.

La multiplication des initiatives de paix de l'Organisation des Nations Unies, ces dernières années, a conduit celle-ci à déployer diverses activités en matière de désarmement qui ont eu des résultats efficaces et

M. Piriz-Ballon (Uruguay)

concrets. Ses activités de supervision, de contrôle et de vérification du désarmement d'armées ou de factions dans le cadre de récentes opérations de maintien de la paix et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) montrent à l'évidence le potentiel important de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, ma délégation souscrit pleinement à ce qu'a dit il y a quelques jours la représentante du Canada, l'Ambassadrice Peggy Mason, concernant la nécessité d'une deuxième partie d'un "Agenda pour la paix", dans laquelle serait envisagé le moyen de renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement.

Nous avons assisté en 1991 et dans les premiers mois de 1992 à des progrès en matière de réduction des armements et du désarmement. Certains de ces progrès ont été spectaculaires.

Nous nous félicitons de la réduction continue et sans précédent des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Fédération de Russie et formulons l'espoir que les réductions annoncées en juin par les Présidents Bush et Eltsine donneront lieu, à brève échéance, à un instrument juridique. Nous espérons également que cette tendance se confirmera et que les autres Etats dotés d'armes nucléaires adopteront des mesures semblables.

L'objectif essentiel est et doit continuer d'être un désarmement nucléaire total. Pendant ce temps, la non-prolifération nucléaire continue d'être une question aiguë et prioritaire.

La France et la Chine, tous deux membres permanents du Conseil de sécurité qui n'étaient pas parties au Traité sur la non-prolifération, ont adhéré cette année au Traité. Il convient de souligner l'importance de cette adhésion, notamment parce qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article VI du Traité et des perspectives de mise en oeuvre de mesures efficaces destinées à assurer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, tant en ce qui concerne des garanties de sécurité positives que négatives.

L'adhésion de l'Afrique du Sud et la signature de l'accord de garanties par la Corée du Nord sont des mesures importantes vers l'applicabilité universelle du Traité sur la non-prolifération. Tout aussi importante est

M. Piriz-Ballon (Uruguay)

l'annonce par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine de leur souhait de devenir parties non nucléaires au Traité. Nous espérons que cela se produira rapidement.

L'universalité et l'applicabilité du Traité sur la non-prolifération sont fondamentaux, mais le fait que le Traité ne doit pas apparaître uniquement comme un moyen de geler ou de perpétuer une situation de discrimination potentiellement déstabilisatrice revêt la même importance. C'est pourquoi l'Uruguay fonde de grands espoirs dans la Conférence qui doit se tenir en 1995.

M. Piriz-Ballon (Uruguay)

Dans le domaine de la non-prolifération, l'Amérique latine et les Caraïbes ont apporté une contribution qui transformera cette région à brève échéance en une zone qui sera véritablement la première zone exempte d'armes nucléaires.

Les amendements au Traité de Tlatelolco qui ont été approuvés le mois dernier durant la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL) ont mis en marche le processus d'inclusion totale au système de l'Argentine, du Brésil et du Chili. Nous espérons que les autres Etats de la région suivront cet exemple et nous leur demandons de le faire.

A ces progrès dans ce domaine s'ajoute la ratification par la France du Protocole additionnel I, ce dont nous nous félicitons. L'idéal de la pleine application d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes semble aujourd'hui à portée de la main, un peu plus de 25 ans après la signature du Traité de Tlatelolco.

Les moratoires adoptés par la Russie, la France et les Etats-Unis sur les essais nucléaires représentent un changement essentiel de conditions qui nous permettent d'espérer une cessation totale de ces essais. C'est un pas décisif pour discontinuer la prolifération verticale, et nous espérons que cet exemple sera suivi par les autres Etats dotés d'armes nucléaires. De même, cet heureux événement pourrait donner un nouvel élan aux consultations qui se déroulent sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie au sujet de la Conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle des essais.

L'Uruguay attache une grande priorité à l'entrée en vigueur rapide de la convention sur les armes chimiques qui, pour la première fois, déclare que ces armes sont illégales et élimine entièrement, de manière vérifiable, une catégorie d'armes de destruction massive évocatrice d'une histoire aussi triste qu'odieuse tout au long de ce siècle.

A la Conférence du désarmement, un consensus a été obtenu après un long travail ardu, et il nous semble essentiel que la Première Commission adopte sans vote le projet de résolution A/C.1/47/L.1, que mon pays a l'honneur de coparrainer.

M. Piriz-Ballon (Uruguay)

L'année dernière, la Première Commission a établi un précédent qui prouve que, lorsque la volonté politique existe, la Commission peut non seulement réagir aux faits, mais les orienter. La création du Registre des armes conventionnelles est une preuve de transparence et représente une mesure globale d'instauration de la confiance. En tant que tel, ce n'est pas une fin en soi, mais si l'on parvient à l'objectif de son universalité, ce sera un instrument clef pour formuler des critères appropriés tant pour ce qui est de l'achat que de la vente d'armements. Nous saluons les conclusions du Groupe d'experts qui a élaboré les formulaires permettant l'entrée en vigueur de cet instrument en avril 1993.

Mais le Registre sera un outil incomplet et ne parviendra que partiellement à ses objectifs si l'on ne définit pas et n'inclut pas dans ce registre des modalités permettant d'élargir sa portée, en ajoutant de nouvelles catégories d'armes et des données sur l'existence de matériel de guerre et sur sa production nationale. Le Registre a été une mesure positive. Nous aimerions que de semblables expressions de volonté politique puissent avoir le même résultat aussi constructif concernant d'autres questions tout aussi importantes inscrites à l'ordre du jour de cette Première Commission.

Depuis quelques années, la Première Commission fait des progrès pour ce qui est de la rationalisation de ses travaux. Le nombre moins élevé de résolutions, la meilleure qualité de leur contenu ainsi que le pourcentage accru de résolutions adoptées sans vote en sont des preuves. Cette année, le fait d'avoir combiné le débat sur la sécurité internationale avec celui du désarmement nous a permis de renforcer cette tendance.

Il faut reconnaître que l'on peut encore procéder à de grandes améliorations, notamment eu égard à la configuration de l'ordre du jour, dont beaucoup de points qui y sont inscrits suivent un ordre historique qui n'est pas précisément logique. Nous devons aussi faire encore des progrès au niveau du programme et de la méthode de travail.

Nous sommes certains que, sous la direction du Président de la Commission, nous ferons de grands progrès dans ce domaine et dans celui des autres questions importantes inscrites à notre ordre du jour. M. Elabary peut compter sur notre volonté de collaborer pleinement à ces efforts.

La séance est levée à 12 h 15.